

*Quelques réflexions à la lecture du rapport très intéressant et instructif :*

Rapport N° 9 du CERC (Conseil Emploi Revenus Cohésion sociale) paru en 2008 :  
**« Un devoir national : l'insertion des jeunes sans diplôme »**

La lecture du bulletin du CREDOC N° 218 **« Quelle deuxième chance pour les jeunes en difficulté »**, téléchargeable sur le lien <http://www.credoc.fr/pdf/4p/218.pdf> sera également très profitable et « éclairante »

-----

Dès le début de son rapport, à la question « comment remédier aux difficultés des jeunes à s'insérer dans la vie professionnelle », le CERC donne un élément de réponse :

« ...

*Ce qui vient immédiatement à l'esprit est que le coeur de la réponse se situe dans la **politique d'éducation première**, thème débattu par ailleurs. Le CERC n'a pas voulu ajouter un rapport à ceux déjà publiés, alors même que des réformes sont en discussion.*

*Certains membres du Conseil ont souligné que les **carences du système éducatif** étaient une des origines des **difficultés rencontrées par les jeunes**..... »*

Page 6 du Rapport N°9 du CERC « Un devoir national – L'INSERTION DES JEUNES SANS DIPLÔME » N° 9

et plus loin ...

« ...

*L'urgence est donc d'abord de lutter contre l'échec **au cours de la formation initiale**. Mais il est maintenant bien connu qu'il se joue dès l'entrée à l'école, voire auparavant ; il ne fait que s'amplifier en cours de scolarité. Il est également bien connu qu'il résulte d'une interférence entre les **origines sociales et culturelles des familles** et notamment les situations de pauvreté et **le fonctionnement du système scolaire**.*

*Il s'agit donc de **réinventer** l'ensemble du cursus éducatif, notamment en **revalorisant l'enseignement professionnel** (dont l'apprentissage) mettant en valeur d'autres compétences que celles, verbo-conceptuelles, privilégiées dans l'enseignement général.*

*Il s'agit aussi de trouver les moyens de contrecarrer, au sein du système éducatif, l'effet **de paramètres socio-économiques défavorables**.*

*Les résultats prendront des années à se manifester : le temps de définir les réformes à engager sur l'ensemble de la scolarité, puis **de les faire accepter et entrer dans les pratiques**... »*

Page 7 du Rapport N°9 du CERC « Un devoir national – L'INSERTION DES JEUNES SANS DIPLÔME » N° 9

et encore .....

« ...

*- Comment prendre en charge les jeunes en cours d'achèvement de leur scolarité initiale et en risque d'échec, pour leur permettre d'achever positivement leur scolarité ?*

*- Dès lors que la séparation du système éducatif est consommée, quel accompagnement, quelle aide à l'entrée dans l'emploi sont nécessaires, non seulement pour atteindre un minimum d'autonomie économique, mais aussi pour combler, autant que possible, le handicap de leur formation initiale ?*

*- Tenant compte aussi du fait que, bien souvent, ces jeunes souffrent de handicaps sociaux et économiques sans pouvoir, comme beaucoup d'autres, s'appuyer sur leur milieu... »*

Page 9 du Rapport N°9 du CERC « Un devoir national – L'INSERTION DES JEUNES SANS DIPLÔME » N° 9

Les **ECOLES DE PRODUCTION** décrites sur les fiches jointes semblent avoir été créées pour répondre point par point aux différentes remarques du rapport du CERC (établi en 2008), alors qu'elles existent depuis de nombreuses années ! La plus ancienne (**BOISARD à Vaulx-en-Velin - 69**) a été créée en 1882, **ELAG (Grenoble-38)** vient de « fêter » ses 70 ans, **LA GIRAUDIERE (Brussieu-69)** ses 50 ans en 2008, **ECAUT (Viuz-en-Sallaz-74)** ses 20 ans..... !!!!

Un des intérêts des Ecoles de Production est qu'elles s'intéressent aux jeunes AVANT qu'ils soient sortis du système scolaire, ce qui répond également à la question du CERC :

« ...

### **1. Le maintien en formation initiale est-il une solution ?**

*Au sein de l'Éducation nationale a été développée, depuis une dizaine d'années, une Mission générale d'insertion, MGI, visant à prévenir les sorties sans qualification.*

*Son action se situe en amont et en aval de la rupture de formation. En amont, elle doit prévenir ces ruptures en anticipant sur les causes de sortie sans qualification des élèves de moins de 16 ans. En aval, elle doit repérer les jeunes qui sont sortis depuis moins d'un an avant l'obtention d'un premier niveau de formation, les accueillir, les remobiliser dans une dynamique de formation et préparer les bases d'une qualification. La MGI sera analysée plus en détail au chapitre C. Notons cependant quelques points.*

*Les ruptures de formation n'arrivent pas comme un coup de tonnerre frappant certains jeunes en fin de scolarité ; le plus souvent, on l'a dit, les difficultés se construisent progressivement dès le primaire ou lors du passage au collège. Le système éducatif ne sait pas assurer correctement le suivi de ces élèves en difficultés grandissantes, ni affecter des moyens à les résoudre autant que possible. Dès lors, la mise en place, en bout de parcours, d'une mission d'insertion risque d'être vouée à l'échec. Quelle articulation doit se mettre en place entre la MGI et un suivi tout au long de la scolarité des jeunes en difficulté ?*

*L'objectif donné à l'institution apparaît être davantage la reprise de scolarité que le fait que cette reprise conduise à une sortie avec diplôme. Ainsi, il est surprenant que le bilan de la MGI ne comporte pas d'indicateurs sur le devenir final des élèves. Remettre les « décrocheurs » dans le circuit de formation initiale permet-il d'améliorer leur cursus final : obtention d'un diplôme du second cycle ou achèvement de celui-ci, même sans diplôme ?*

*L'articulation du dispositif de MGI avec les acteurs extérieurs (agence pour l'emploi, missions locales) apparaît très variable selon les académies. Lorsqu'elle est mauvaise, elle retarde, de fait, la prise en charge des sortants sans diplôme par les structures susceptibles de les aider à construire un parcours professionnel.... »*

Page 9 du Rapport N°9 du CERC « Un devoir national – L'INSERTION DES JEUNES SANS DIPLÔME » N° 9

*Le dernier paragraphe reflète parfaitement la réalité : l'efficacité du dispositif de MGI est très variable selon les académies. Les académies ignorant superbement les Ecoles de Production (les Ecoles de Production sont hors-contrat), les relations entre les Ecoles et les MGI dépendent essentiellement des rapports personnels qui peuvent exister entre leurs responsables, et quand le seul but de tous est le bien du jeune, les résultats sont là...*

**La lecture de la fiche « DEVELOPPER LES ECOLES DE PRODUCTION » démontre que celles-ci répondent à beaucoup de points évoqués dans les rapports sus-cités et dans bien d'autres !**